

## PROCEDURE DE DEMANDE DE DOCUMENT ADMINISTRATIF

Pour chacun des documents administratifs suivants : certificat de scolarité, ASSR 1 ou ASSR 2, bulletins scolaires... Les responsables légaux doivent envoyer leur demande **précise** par mail à l'adresse suivante :

[ce.0340836z@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340836z@ac-montpellier.fr)

Celle-ci doit être **IMPERATIVEMENT** accompagnée de la pièce d'identité du responsable légal ou du demandeur majeur.

La Direction